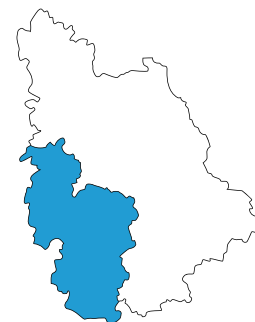




**CHAMBRE  
D'AGRICULTURE  
VIENNE**

# EN DIRECT



**Lettre d'informations de la Chambre d'Agriculture de la Vienne - Bureau de Vivonne**

juin 2009 - numéro 32

## Bureau de Vivonne

13, rue des Sablons  
86370 VIVONNE  
Tél. 05 49 36 33 60 - Fax. 05 49 36 33 69  
E-mail : vivonne@vienne.chambagri.fr  
Assistante : I. MOREAU  
Animateur : A. FOURNIER  
Conseillers :  
L. BLANCHARD, B. DAUTEUIL-PERCEAU,  
J-Y. GOURDON,  
R. MAROLLEAU, productions végétales  
H. GEAY, bovins viande  
A. MOUILLET, bovins lait

Antenne de Civray  
Cité du Loing - 86400 SAVIGNE  
Tél. 05 49 87 72 18 - Fax. 05 49 87 46 60  
S. GRIMAUD,  
conseiller productions végétales



## Les 20 ans de Bienvenue à la Ferme

Bienvenue à la Ferme va fêter son 20<sup>ème</sup> anniversaire au Parc de Blossac à POITIERS le **dimanche 5 juillet 2009**.

Plus de 30 producteurs seront présents pour proposer une gamme diversifiée de produits locaux et d'activités touristiques.

Il y aura des barbecues pour donner la possibilité aux citadins d'apprécier les produits sur place et de nombreuses animations gratuites.

Venez nombreux rejoindre cette équipe dynamique, pleine d'idées et de bonne humeur !



Pascale LAURANTIN  
05 49 85 87 88



## Agriculture raisonnée et HVE

Dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, l'Etat veut mettre en place dès 2008, une démarche de certification environnementale volontaire des exploitations jusqu'à un niveau de haute valeur environnementale, l'objectif étant d'atteindre, 50 % des exploitations engagées dans la démarche en 2012, et 10 % de produits «HVE» dès 2012.

Ce dispositif se déclinerait en 3 niveaux :

- Niveau 1 : respect de la conditionnalité.
- Niveau 2 : respect d'un référentiel type agriculture raisonnée.
- Niveau 3 : certification haute valeur environnementale.

La qualification Agriculture Raisonnée est donc une étape indispensable et souvent assez facile à atteindre pour accéder au dispositif HVE.

Cette reconnaissance permettrait dans le cadre du bilan de santé de la PAC d'accéder aux aides destinées à encourager l'agriculture respectueuse de l'environnement.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à nous contacter : Philippe HUGUET 06 70 88 80 32 ou Christine ARCHENault 05 49 44 74 05.

## Evolution de la PAC

Lors de l'accord de la dernière réforme de la PAC en 2003, il avait été acté qu'un bilan de santé de la PAC aurait lieu en 2008. Ce bilan de santé est maintenant fait et donne lieu à des propositions de réforme.

Dans un premier temps, chaque État devait choisir entre plusieurs options pour activer la prochaine réforme qui commencera dès 2010.

Les choix de l'État français sont maintenant arrêtés, ils portent sur :

- La nouvelle organisation des aides couplées.  
*Ex : découplage total des aides végétales.*
- La réaffectation des anciennes aides couplées.  
*Ex : revalorisation des DPU avec priorité aux surfaces en herbe.*

- Les priorités données à l'agriculture favorable à l'environnement. *Ex : agriculture biologique.*
- Les taux de modulation s'appliquant jusqu'en 2012. *Ex : 2 % supplémentaire dès 2009.*

L'ensemble de ce dispositif doit encore être affirmé. Toutefois il sera possible **dès la prochaine rentrée d'évaluer pour chaque exploitation l'impact de cette nouvelle réforme.**

Si vous êtes intéressé, contactez dès maintenant votre bureau décentralisé de la Chambre d'Agriculture.

Aurélié FOURNIER  
05 49 36 33 60

## Investir dans le photovoltaïque

Vous souhaitez équiper de panneaux photovoltaïques un bâtiment agricole existant ou un nouveau bâtiment ? Depuis 2009, la Chambre d'Agriculture de la Vienne vous accompagne.

### Quelle faisabilité technique ?

Avant tout investissement, vérifiez si votre projet peut aboutir. Pour cela, une étude de pré-faisabilité technique vous permettra :

- d'évaluer l'orientation de votre bâtiment,
- de mesurer la pente de la toiture,
- de vérifier la solidité de la charpente,
- d'éviter la présence de zones d'ombre et autres contraintes diminuant fortement la production d'électricité,
- d'optimiser les utilisations techniques et photovoltaïques de votre bâtiment,
- d'estimer le délai et le coût du raccordement au réseau.

A l'issue des conclusions de cette étude, vous pourrez ainsi estimer votre potentiel de production, l'investissement de votre projet et les démarches à suivre.

### Et après ?

D'abord, ne pas oublier les démarches administratives : les délais d'obtention des permis de construire ou déclaration préalable de travaux varient selon votre situation.

Ensuite soit vous souhaitez gérer votre projet seul, soit vous désirez mutualiser votre investissement avec d'autres agriculteurs et propriétaires comme vous. La Chambre d'Agriculture peut vous accompagner pour la création d'une société, comme elle l'a fait pour la SAS Agrisoleil 86. Enfin, des subventions peuvent être demandées auprès du conseil régional.

Aurélié Fournier  
05 49 36 33 60



La Terre par Passion

